

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

Division des personnels enseignants du premier degré public

Poste à exigence particulière n°11

Enseignant en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) Trouble du spectre de l'autisme (TSA) en école primaire

CADRE DE FONCTIONNEMENT:

L'enseignant d'ULIS est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge d'une circonscription du premier degré.

FONCTIONS ET MISSIONS EXERCEES:

- Coordonner les activités au sein de l'école pour les élèves du dispositif ULIS et gérer l'ensemble des actions de scolarisation prévues par les projets personnalisés de scolarisation (PPS), en ce sens il établit les programmations adaptées des objectifs d'apprentissage (PAOA) pour ces élèves
- Coopérer et collaborer de façon étroite avec tous les personnels médico-sociaux afin de répondre aux besoins des élèves dans le cadre de leurs projets individuels
- Piloter et coordonner les actions des AESH (collectives, mutualisés ou individuels) pouvant être présents sur le dispositif ULIS
- Développer pour chaque jeune du dispositif les parcours éducatifs
- Participer systématiquement aux équipes de suivi de scolarisation (ESS)
- Dispenser à ses élèves un enseignement très adapté à leurs possibilités en s'appuyant sur les recommandations de la haute autorité de santé (HAS), approfondir et consolider les apprentissages scolaires mais aussi développer les apprentissages culturels et sociaux
- Favoriser la scolarisation individuelle des élèves dans les classes de référence des élèves, en étant personne ressource auprès de ses collègues enseignants de l'école
- Faciliter l'intervention des professeurs de l'école auprès des élèves d'ULIS en leur fournissant informations utiles et appui pédagogique (rôle de personne ressource)
- Assurer une continuité auprès des élèves et faciliter dans leurs emplois du temps les interventions des personnels des services spécialisés
- Etablir des partenariats afin d'assurer, à la sortie de l'ULIS, la cohérence du parcours scolaire de l'élève.

CONNAISSANCES ET COMPETENCES REQUISES:

- Enseignant expérimenté de préférence dans le domaine de l'autisme
- Bonne connaissance des troubles du spectre de l'autisme
- Connaissance des recommandations de bonne pratique de la HAS dans le domaine des troubles neuro-développementaux dont l'autisme
- Expérience pédagogique en ASH reconnue
- Connaissance des dispositifs institutionnels et des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves handicapés
- Bonne connaissance du secteur médico-social
- Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle et avec des partenaires pluri-professionnels
- Mise en œuvre d'aides pédagogiques adaptées et évaluation régulière des actions engagées



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

Division des personnels enseignants du premier degré public

- Respect du secret professionnel, confidentialité et discrétion nécessaires
- Capacité à évaluer les situations critiques et d'urgence
- Distance face aux problématiques liées au handicap ou à la maladie
- Maîtrise des théories de l'apprentissage, de la médiation, des troubles des apprentissages
- Connaissances des programmes des cycles 1, 2 et 3
- Disponibilité pour des réunions hors temps scolaire
- Engagement à se former et à se tenir informé de toutes les évolutions de l'accompagnement de ces élèves à besoins particuliers
- Détention du CAPPEI

IMPLANTATION(S) ET CONDITIONS D'EXERCICE:

Implantations
EPPU Bois Bissonnet LORIENT
EEPU Merville LORIENT
EPPU Quartier de Rohan VANNES

CONTACT:

Pour tout renseignement, s'adresser à Madame Magali GEORGES, IEN en charge de l'ASH, au 02 97 01 86 28.